

Présentation du processus d'attribution du Fonds de citoyenneté

- Les étudiants du Collège de Maisonneuve sont invités à contribuer à la Fondation lors de leur inscription.
- Les dons amassés constituent le Fonds de citoyenneté.
- Le montant de la contribution a été fixé à 5 \$ par session, soit 10 \$ par année.
- Suite à la rencontre du comité du Fonds de citoyenneté formé d'un étudiant, d'un membre du personnel professionnel, de la permanence et de la secrétaire de la Fondation, le conseil d'administration de la Fondation a validé la répartition du Fonds qui suit :

VOLET A	VOLET B	VOLET C
Environ 30 %	Environ 35 %	Environ 35 %
SOUTIEN FINANCIER Dépannage : 60 % Bourses Maisonneuve + : 30 % Projets périscolaires : 10 %	PROJETS ÉCO-DURABLES Présentés par la Direction du Collège suite aux suggestions du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)	PROJETS EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU COLLÈGE Proposés par le comité de direction du Collège

PROCESSUS D'ATTRIBUTION DU FONDS

VOLET A : SOUTIEN FINANCIER

Dépannage financier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les étudiants qui vivent des difficultés ponctuelles doivent soumettre leurs besoins à un intervenant psychosocial (technicien en travail social, travailleur communautaire, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La demande est analysée par l'intervenant qui remplit un formulaire et transmet la demande à la Fondation.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant maximum est fixé à 500 \$ par étudiant par année financière, soit du 1^{er} juillet au 30 juin.
Maisonneuve +	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'école secondaire Chomedey de Maisonneuve envoie les candidatures à la Fondation.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un comité formé de la permanence de la Fondation, d'un conseiller à l'aide pédagogique individuelle et d'un membre des Services aux étudiants et à la communauté analyse les candidatures selon les critères suivants : persévérance et besoins financiers.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre du CA de la Fondation assiste à la soirée des finissants de l'école secondaire et y annonce les candidats retenus.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant vient signer le contrat d'engagement au bureau de la Fondation. ▪ Le contrat stipule les engagements de l'étudiant (remboursement de 50 % des frais si abandon, compléter son diplôme dans un délai raisonnable, etc.) et les engagements de la Fondation (payer les frais scolaires excluant les sessions d'été, payer du matériel non obligatoire pour un montant de 100 \$ annuellement)
Projets périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet périscolaire se déroule en dehors du cadre pédagogique, hors classe, mais il a un lien avec celui-ci (exemples : Intercollégial de philosophie, Sciences on tourne etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> • Un appel de projets est fait en début d'année par la Fondation auprès de la communauté Maisonneuve.
	<ul style="list-style-type: none"> • La demande est analysée par la Fondation selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet doit être soutenu par un membre de la communauté; ○ Le projet doit contribuer au développement de compétences transdisciplinaires; ○ Le soutien couvre les frais de participation et de réalisation à l'événement (salaire et transport sont exclus).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets répondant aux critères seront traités par ordre de réception des dossiers jusqu'à épuisement du budget disponible.

VOLET B : PROJETS ÉCO-DURABLES

Le CA de la Fondation a retenu les orientations soumises par le comité du Fonds de citoyenneté pour le choix des projets. Ces orientations ont été sélectionnées dans le plan de développement durable rédigé par le CACE.

Orientations retenues :

- **Promouvoir l'engagement et la sensibilisation en matière de développement durable**
Exemples : conférences, campagnes de sensibilisation
- **Optimiser la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E**
Exemples : friperie, promotion de l'élimination des bouteilles d'eau et de la vaisselle jetables
- **Appliquer les principes de développement durable sur le plan de l'environnement physique des campus et de l'énergie**
Exemples : jardin communautaire, arbres fruitiers, ruches sur le toit
- **Lutter contre les changements climatiques en privilégiant le transport durable**
Exemples : vélo en prêt libre, promotion du transport durable
- **Soutenir les initiatives environnementales**
Exemple : livraison de paniers bio au Collège

Processus d'attribution :

- Le CACE soumet des projets au comité de direction du Collège.
- Le comité de direction recommande des projets à la Fondation.
- La permanence de la Fondation attribue les fonds pour les projets de moins de 5000 \$.
- Le CA de la Fondation approuve tout projet de plus de 5000 \$. Cette approbation pourra se faire par téléphone ou par courriel et ne nécessite pas la convocation des membres du CA.

VOLET C : PROJETS EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU COLLÈGE

La Fondation envoie une lettre à la Direction du Collège à chaque début d'année scolaire afin de l'informer du budget disponible pour l'année à venir.

Le Collège soumet les projets qui pourront être soutenus par la Fondation dans le cadre du Plan stratégique du Collège.

Le CA valide les projets soumis par le Collège.

PROCESSUS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION AUX ÉTUDIANTS

- La Fondation informe l'association étudiante des projets soutenus par le Fonds de citoyenneté.
- La Fondation utilise les différentes plateformes du Collège et de la Fondation pour diffuser l'information.
- La Fondation tient annuellement deux kiosques pour informer les étudiants de l'utilisation du Fonds.